

leur domination, dans la crainte bien ou mal fondée qu'ils ne songeassent à se rendre indépendans. Si le conquérant du Mexique ne donna pas lieu à ce système, du moins en fut-il une des premières victimes. On diminuait chaque jour les pouvoirs illimités dont il avait joui d'abord; et avec le temps on les réduisit à si peu de chose, qu'il crut devoir préférer une condition privée aux vaines apparences d'une autorité qu'accompagnaient les plus grands dégoûts.

Cet Espagnol fut despote et cruel. Ses succès sont flétris par l'injustice de ses projets. C'est un assassin couvert de sang innocent: mais ses vices sont de son temps ou de sa nation, et ses vertus sont à lui. Placez cet homme chez les peuples anciens; donnez-lui une autre patrie, une autre éducation, un autre esprit, d'autres mœurs, une autre religion; mettez-le à la tête de la flotte qui s'avança contre Xerxès; comptez-le parmi les Spartiates qui se présentèrent au détroit des Thermopyles, ou supposez-le parmi ces généreux Bataves qui s'affranchirent de la tyrannie de ses compatriotes, et Cortez sera un grand homme. Ses qualités seront héroïques, sa mémoire sera sans reproche. César, né dans le quinzième siècle et général au Mexique, eût été plus méchant que Cortez. Pour excuser les fautes qui lui ont été reprochées, il faut se demander à soi-même ce qu'on peut attendre de mieux d'un homme qui fait les premiers pas dans des régions inconnues,

et qui est pressé de pourvoir à sa sûreté. Il serait bien injuste de le confondre avec le fondateur paisible qui connaît la contrée et qui dispose à son gré des moyens, de l'espace et du temps.

Depuis que le Mexique eut subi le joug des Castillans, cette vaste contrée ne fut plus exposée à l'invasion. Aucun ennemi voisin ou éloigné ne ravagea ses provinces. La paix dont elle jouissait ne fut extérieurement troublée que par des pirates. Dans la mer du Sud, les entreprises de ces brigands se bornèrent à la prise d'un petit nombre de vaisseaux: mais au nord ils pillèrent une fois Campêche, deux fois Véra-Cruz, et souvent ils portèrent la désolation sur des côtes moins connues, moins riches et moins défendues.

Pendant que la navigation et les rivages de cette opulente région sont en proie aux corsaires et aux escadres des nations révoltées de l'ambition de l'Espagne, ou seulement jalouses de sa supériorité, les Chichemecas troublent l'intérieur de l'empire. C'étaient, si l'on en croit Herrera, les peuples qui occupaient les meilleures plaines de la contrée avant l'arrivée des Mexicains. Pour éviter les fers que leur préparait le conquérant, ils se réfugièrent dans des cavernes et dans des montagnes, où s'accrut leur férocité naturelle, et où ils menaient une vie entièrement animale. La nouvelle révolution qui venait de changer l'état de leur ancienne patrie ne les disposa pas à des mœurs plus douces; et ce qu'ils virent ou qu'ils

xiv.
Troubles extérieurs ou intérieurs qui ont agité le Mexique depuis qu'il est devenu une possession espagnole.

apprirent du caractère espagnol leur inspira une haine implacable contre une nation si fière et si oppressive. Cette passion, toujours terrible dans des sauvages, se manifesta par les ravages qu'ils portèrent dans tous les établissemens qu'on formait à leur voisinage, par les cruautés qu'ils exerçaient sur ceux qui entreprenaient d'y ouvrir des mines. Inutilement, pour les contenir ou les réprimer, il fut établi des forts et des garnisons sur la frontière; leur rage ne discontinua pas jusqu'en 1592. A cette époque le capitaine Caldena leur persuada de mettre fin aux hostilités. Dans la vue de rendre durables ces sentimens pacifiques, le gouvernement leur fit bâtir des habitations, les rassembla dans plusieurs bourgades, et envoya de Tlascala au milieu d'eux quatre cents familles, dont l'emploi devait être de former à quelques arts, à quelques cultures un peuple qui jusqu'alors n'avait été couvert que de peaux, n'avait vécu que de chasse ou des productions spontanées de la nature. Ces mesures, quoique sages, ne réussirent que tard. Les Chichemecas se refusèrent long-temps à l'instruction qu'on avait entrepris de leur donner, repoussèrent même toute liaison avec des instituteurs bienfaisans et américains. Ce ne fut qu'en 1608 que l'Espagne fut déchargée du soin de les habiller et de les nourrir.

Dans la première année du dix-septième siècle, plusieurs tribus de Guadalajara, qui sollicitaient

vainement depuis long-temps quelque adoucissement à leur sort trop infortuné, prirent enfin la résolution de massacrer tous les Espagnols répandus sur leur territoire. Le carnage allait commencer lorsque l'évêque de la capitale, Alfonse de la Mota, envoya aux mécontents des agens de confiance pour les assurer que leurs griefs seraient redressés, et, pour gage de sa parole, leur fit remettre quelques marques de sa dignité. Au nom d'un prélat généralement révééré, les Indiens s'arrêtèrent, et, après une courte délibération, lui firent dire que dans la lune suivante ils l'instruiraient de leurs intentions. C'était chez ces peuples un ancien usage de mettre dans les affaires importantes un mois d'intervalle entre la résolution et l'exécution.

Le hasard voulut que dans ces circonstances arrivât dans ce pays un corps de troupes castillanes qui parcourait les provinces pour les contenir ou les faire rentrer dans l'ordre. Instruits ou non de ce qui s'était passé, ces soldats féroces dirigèrent leur marche sur des hommes qu'ils croyaient ou feignaient de croire révoltés. Ceux-ci, pensant qu'on les trahissait, reprirent les armes qu'ils avaient quittées, et allaient eux-mêmes commencer les hostilités, si un de leurs chefs ne leur eût adressé ces paroles : « N'avons-nous pas la mitre de notre pasteur et de celui de nos oppresseurs? Faisons-en notre étendard. S'ils respectent autant que nous cette enseigne, le sang

ne sera pas versé. S'ils la dédaignent, le ciel sera pour nous, et la victoire nous est assurée. »

Sur cette promesse, l'armée indienne se mit en mouvement, aussi éloignée de laisser paraître de la crainte que de montrer un air menaçant. Le général Espagnol n'eut pas plus tôt aperçu la mitre, qu'il descendit de cheval, se prosterna devant elle, et la baisa respectueusement. Les siens, tous les siens sans exception, suivirent son exemple. La concorde entre les deux nations fut rétablie par la médiation du pontife; et l'audience royale elle-même donna sa sanction à tout ce qui avait été arrêté. Des fêtes religieuses très-multipliées et très-solennelles suivirent un accommodement regardé comme l'ouvrage de la religion.

Seize ans après Mexico, voit se heurter avec le plus grand éclat la puissance civile et la puissance ecclésiastique. Un homme convaincu de mille crimes cherche au pied des autels l'impunité de tous ses forfaits. Le vice-roi Gelves l'en fait arracher. Cet acte d'une justice nécessaire passe pour un attentat contre la Divinité même. La foudre de l'excommunication est lancée. Le peuple se soulève. Le clergé séculier et régulier prend les armes. On brûle le palais du commandant; on enfonce le poignard dans le sein de ses gardes, de ses amis, de ses partisans. Lui-même il est mis aux fers et embarqué pour l'Europe avec soixante-dix gentilshommes qui n'ont pas craint

d'embrasser ses intérêts. L'archevêque, auteur de tant de calamités, et dont la vengeance n'est pas encore assouvie, suit sa victime avec le désir et l'espoir de l'immoler. Après avoir quelque temps balancé, la cour se décide enfin pour le fanatisme. Le défenseur des droits du trône et de l'ordre est condamné à un oubli entier; et son successeur autorisé à consacrer solennellement toutes les entreprises de la superstition, et plus particulièrement la superstition des asiles.

Le mot asile, pris dans toute son étendue, pourrait signifier tout lieu, tout privilège, toute distinction qui garantit un coupable de l'exercice impartial de la justice. Car qu'est-ce qu'un titre qui affaiblit ou suspend l'autorité de la loi? un asile. Qu'est-ce que la prison qui dérobe le criminel à la prison commune de tous les malfaiteurs? un asile. Qu'est-ce qu'une retraite où le créancier ne peut aller saisir le débiteur frauduleux? un asile. Quest-ce que l'enceinte où l'on peut exercer sans titre toutes les fonctions de la société, et cela dans une contrée où le reste des citoyens n'en obtient le droit qu'à prix d'argent? un asile. Qu'est-ce qu'un tribunal auquel on peut appeler d'une sentence définitive prononcée par un autre tribunal censé le dernier de la loi? un asile. Qu'est-ce qu'un privilège exclusif, pour quelque motif qu'il ait été sollicité et obtenu? un asile. Dans un empire où les citoyens, partageant inégalement les avantages de la société, n'en par-

tagent pas les fardeaux proportionnellement à ces avantages, qu'est-ce que les diverses distinctions qui soulagent les uns aux dépens des autres ? des asiles.

On connaît l'asile du tyran, l'asile du prêtre, l'asile du ministre, l'asile du noble, l'asile du traitant, l'asile du commerçant. Je nommerais presque toutes les conditions de la société. Quelle est en effet celle qui n'a pas un abri en faveur d'un certain nombre de malversations qu'elle peut commettre avec impunité ?

Cependant les plus dangereux des asiles ne sont pas ceux où l'on se sauve, mais ceux que l'on porte avec soi, qui suivent le coupable et qui l'entourent, qui lui servent de bouclier, et qui forment entre lui et moi une enceinte au centre de laquelle il est placé, et d'où il peut m'insulter sans que le châtement puisse l'atteindre. Tels sont l'habit et le caractère ecclésiastiques. L'un et l'autre étaient autrefois une sorte d'asile où l'impunité des forfaits les plus crians était presque assurée. Ce privilège est-il bien éteint ? J'ai vu souvent conduire des moines et des prêtres dans les prisons ; mais je n'en ai presque jamais vu sortir pour aller au lieu public des exécutions.

Eh quoi ! parce qu'un homme par son état est obligé à des mœurs plus saintes, il obtiendra des ménagemens, une commisération qu'on refusera au coupable qui n'est pas lié par la même obligation..... Mais le respect dû à ses fonctions, à

son vêtement, à son caractère?... Mais la justice due également et sans distinction à tous les citoyens... Si le glaive de la loi ne se promène pas indifféremment partout ; s'il vacille, s'il s'élève ou s'abaisse selon la tête qu'il rencontre sur son passage, la société est mal ordonnée. Alors il existe sous un autre nom, sous une autre forme, un privilège détestable, un abri interdit aux uns et réservé aux autres.

Mais ces asiles, quoique généralement contraires à la prospérité des sociétés, ne fixeront pas ici notre attention. Il s'agira uniquement de ceux qu'ont offerts, qu'offrent encore aujourd'hui les temples dans plusieurs parties du globe.

Ces refuges furent connus des anciens. Dans la Grèce encore à demi-barbare, on pensa que la tyrannie ne pouvait être réfrénée que par la religion. Les statues d'Hercule, de Thésée, de Pirithoüs, parurent propres à inspirer de la terreur aux scélérats ; lorsqu'ils n'eurent plus à redouter leurs massues. Mais aussitôt que l'asile institué en faveur de l'innocence ne servit plus qu'au salut du coupable, aux intérêts et à la vanité des conservateurs du privilège, ces retraites furent abolies.

D'autres peuples, à l'imitation des Grecs, établirent des asiles. Mais le citoyen ne se jetait dans le sein des dieux que pour se soustraire à la main armée qui le poursuivait. Là, il invoquait la loi, il appelait le peuple à son secours. Ses

concitoyens accouraient. Le magistrat approchait; il était interrogé. S'il avait abusé de l'asile, il était doublement puni. Il recevait le châtement et du forfait qu'il avait commis, et de la profanation du lieu où il s'était sauvé.

Romulus voulut peupler sa ville, et il en fit un asile. Quelques temples devinrent des asiles sous la république. Après la mort de César, les triumvirs voulurent que sa chapelle fût un asile. Dans les siècles suivans, la bassesse des peuples érigea souvent les statues des tyrans en asiles. C'est de là que l'esclave insultait son maître. C'est de là que le persécuteur du repos public soulevait la canaille contre les gens de bien.

Cette horrible institution de la barbarie et du paganisme causait des maux inexprimables, lorsque le christianisme, monté sur le trône de l'empire, ne rougit pas de l'adopter, et même de l'étendre. Bientôt les suites de cette politique ecclésiastique se firent cruellement sentir. Les lois perdirent leur autorité. L'ordre social était interverti. Alors le magistrat attaqua les asiles avec courage; le prêtre les défendit avec opiniâtreté. Ce fut durant plusieurs siècles une guerre vive et pleine d'animosité. Le parti qui prévalait sous un règne ferme succombait sous un prince superstitieux. Quelquefois cet asile était général, et quelquefois il était restreint. Anéanti dans un temps, réintégré dans un autre.

Ce qui doit surprendre dans une institution si

visiblement contraire à l'équité naturelle, à la loi civile, à la sainteté de la religion, à l'esprit de l'Évangile, au bon ordre de la société, c'est sa durée; c'est la diversité des édits des empereurs, la contradiction des canons, l'entêtement de plusieurs évêques; c'est surtout l'extravagance des jurisconsultes sur l'étendue de l'asile selon le titre des églises. Si c'est une grande église, l'asile aura tant de pieds de franchise hors de son enceinte; si c'est une moindre église, la franchise de l'enceinte sera moins étendue; moins encore si c'est une chapelle; la même, que l'église soit consacrée ou ne le soit pas.

Il est bien étrange que, dans une longue suite de générations, pas un monarque, pas un ecclésiastique, pas un magistrat, pas un seul homme n'ait rappelé à ses contemporains les beaux jours du christianisme. Autrefois, aurait-il pu leur dire, autrefois le pécheur était arrêté pendant des années à la porte du temple, où il expiait sa faute exposé aux injures de l'air, en présence de tous les fidèles, de tous les citoyens. L'entrée de l'église ne lui était accordée que pas à pas. Il n'approchait du sanctuaire qu'à mesure que sa pénitence s'avavançait. Et aujourd'hui un scélérat, un concussionnaire, un voleur, un assassin couvert de sang, ne trouve pas seulement les portes de nos temples ouvertes, il y trouve encore protection, impunité, aliment et sécurité.

Mais si l'assassin avait plongé le poignard dans

le sein d'un citoyen sur les marches mêmes de l'autel, que feriez-vous? Le lieu de la scène sanglante deviendra-t-il son asile? Voilà, certes, un privilège bien commode pour les scélérats. Pourquoi tueront-ils dans les rues, dans les maisons, sur les grands chemins, où ils peuvent être saisis? Que ne tuent-ils dans les églises? Jamais il n'y eut un exemple plus révoltant du mépris des lois et de l'ambition ecclésiastique que cette immunité des temples. Il était réservé à la superstition de rendre dans ce monde l'Être suprême protecteur des mêmes crimes qu'il punit dans une autre vie par des peines éternelles. On doit espérer que l'excès du mal fera sentir la nécessité du remède.

Cette heureuse révolution arrivera plus tard ailleurs qu'au Mexique, où les peuples sont plongés dans une ignorance plus profonde encore que dans les autres régions soumises à la Castille. En 1652, les élémens conjurés engloutirent une des plus riches flottes qui fussent jamais sorties de cette opulente partie du Nouveau-Monde. Le désespoir fut universel dans les deux hémisphères. Chez un peuple plongé dans la superstition tous les événemens sont miraculeux; et le courroux du ciel fut généralement regardé comme la cause unique d'un grand désastre, que l'inexpérience du pilote et d'autres causes tout aussi naturelles pouvaient fort bien avoir amené. Un *auto-da-fé* parut le plus sûr moyen de recouvrer les bontés divines; et trente-huit malheureux périrent dans

les flammes, victimes d'un aveuglement si déplorable.

Il me semble que j'assiste à cette horrible expiation. Je la vois, je m'écrie : « Monstres exécrables, arrêtez ! Quelle liaison y a-t-il entre le malheur que vous avez éprouvé et le crime imaginaire ou réel de ceux que vous détenez dans vos prisons ? S'ils ont des opinions qui les rendent odieux aux yeux de l'Éternel, c'est à lui à lancer la foudre sur leurs têtes. Il les a soufferts pendant un grand nombre d'années; il les souffre, et vous les tourmentez. Quand il aurait à les condamner à des peines sans fin au jour terrible de sa vengeance, est-ce à vous d'accélérer leurs supplices ? Pourquoi leur ravir le moment d'une résipiscence qui les attend peut-être dans la caducité, dans le danger, dans la maladie ? Mais, infâmes que vous êtes, prêtres dissolus, moines impudiques, vos crimes ne suffisaient-ils pas pour exciter le courroux du ciel ? Corrigez-vous, prosternez-vous au pied des autels, couvrez-vous de sacs et de cendres; implorez la miséricorde d'en-haut au lieu de traîner sur un bûcher des innocens dont la mort, loin d'effacer vos forfaits, en accroîtra le nombre de trente-huit autres qui ne vous seront jamais remis. Pour apaiser Dieu, vous brûlez des hommes ! Êtes-vous des adorateurs de Moloch ? » Mais ils ne m'entendent pas; et les malheureuses victimes de leur